



Treuhandstelle Milch GmbH
Fiduciaire de l'économie laitière
Fiduciaria Latte Sgsl

Rapport annuel 2002

TSM

Rapport annuel 2002

4 Avant-propos

5 Nos partenaires

- a) Le mandat de prestations confié par l'Office fédéral de l'agriculture
- b) Personnes et entreprises soumises à déclaration
- c) Autres partenaires

6 Présentation de TSM

- a) Statuts
- b) Commission de spécialistes
- c) Associés

7 Les activités de TSM

- a) Aides et suppléments dans le secteur laitier
- b) Autres activités

8 Statistiques

- a) Statistique mensuelle
- b) Statistique annuelle du marché du lait
- c) Exportations/importations de fromage: service d'information par courriel
- d) Site internet
- e) Statistique laitière de la Suisse, collaboration

10 Fiduciaire et conseil

12 Organigramme

14 Réflexions de Monsieur le Conseiller fédéral Joseph Deiss, à propos de l'économie agricole et du secteur laitier

16 Sur le terrain : Bienvenue au Liechstenstein

18 Tête de Moine, Fromage de Bellelay et la Fondation de Bellelay

20 Marché suisse et marché international du lait

21 Conclusions et perspectives

22 Annexe : Adresses de contact

Photos organigramme : Fotostudio LichtBlick, Bern

Mise en page et impression : Schaub+Rüedi Druck AG, Bern

Avant-propos

Notre mandat principal officiel comporte des tâches d'exécution relevant du droit agricole et de l'économie laitière, ainsi que la collecte et l'analyse de données statistiques et économiques. Nous proposons en outre des services fiduciaires. Les débuts, après le passage au nouveau régime agricole en 1999, ont été assez mouvementés. Depuis, bon nombre de nos services, en particulier l'administration des suppléments et des aides, ont pu être consolidés.

La philosophie de la Fiduciaire de l'économie laitière (TSM) s'inspire de la nouvelle gestion publique (New Public Management) qui coûte peu à l'État. Nous sommes partenaires de ceux qui nous confient des mandats. Notre collaboration repose sur des rapports de coopération empreints de confiance et d'entraide.

Pour les acteurs de l'économie laitière, il est extrêmement important de disposer d'informations et de bases de décision fiables. Aussi avons-nous fortement élargi notre gamme de services dans ce domaine. Notre publication «Marché

suisse et marché international du lait» est très appréciée de nombreux destinataires, et elle sert de base à de nombreux travaux journalistiques.

TSM suit de près l'évolution des politiques agricoles nationale et internationale et leurs effets. On peut par exemple se demander quelles seront les répercussions de la Politique agricole 2007 sur le système des suppléments et des aides ; l'évolution de la situation mondiale, elle aussi, ne manquera pas d'avoir des incidences sur notre agriculture. La prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra en automne 2003, à Mexico et, à l'échelon européen, l'adhésion de dix nouveaux membres prévue pour 2004, seront à cet égard des étapes décisives. Nous remercions M. le Conseiller fédéral Joseph Deiss, depuis peu à la tête du Département fédéral de l'économie, de se prononcer sur plusieurs points d'actualité dans le cadre du présent rapport annuel, et nous lui sommes reconnaissants de défendre la cause de l'agriculture et de l'économie laitière.



*Hansueli Raggenbass,
conseiller national,
président*

Nos partenaires

a) Le mandat de prestation confié par l'Office fédéral de l'agriculture

Une partie très importante des activités de TSM repose sur le contrat passé avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les exigences spécifiques sont fixées dans différentes ordonnances et un cahier des charges. Les bases légales sont données par la loi fédérale sur les marchés publics et la loi sur l'agriculture.

L'application pratique des diverses ordonnances, en particulier celle qui règle le soutien du prix du lait, soulève de nombreuses questions auxquelles nos spécialistes répondent en étroite collaboration avec ceux de l'OFAG. En règle générale, il s'agit de l'interprétation correcte des ordonnances. La collaboration étroite avec l'OFAG est pour nous une composante très importante de notre succès et contribue à l'assurance de la qualité, à la sécurité du droit et à la consolidation du système.

b) Personnes et entreprises soumises à déclaration

La plus grande partie de nos clients appartient au cercle des utilisateurs du lait au sens de l'article 4 de l'ordonnance sur la terminologie agricole, dont notamment les fromagers, les affineurs, les producteurs de beurre, les fabricants de glaces et les fabricants de protéines lactiques industrielles, les engraisseurs de veaux et de porcs ainsi que les centres collecteurs et les vendeurs sans intermédiaires. Parmi les clients de TSM, il faut encore citer les exportateurs, les producteurs de succédanés du lait et les utilisateurs de poudre de lait entier.

c) Autres partenaires

TSM entretient des rapports en étroite collaboration avec les diverses organisations professionnelles et de producteurs ainsi qu'avec les instances responsables de l'approvisionnement économique du pays. Ces organisations ont le plus souvent besoin de données spécifiques et d'analyses statistiques. En matière de statistiques, TSM compte également parmi ses clients des particuliers et des entreprises qui travaillent dans le secteur du lait et des produits laitiers ou dans le commerce du fromage. La fourniture des données est strictement limitée par la loi sur la protection de celles-ci et le règlement interne sur la protection des données.



*Hans Schüpbach,
directeur*

Présentation de TSM

a) Statuts

En vertu de l'art. 2 des statuts de TSM, les buts de la fiduciaire sont les suivants:

- La mise en application des dispositions de la législation agricole dans le cadre d'un mandat de prestations attribué par la Confédération à des organisations indépendantes; il s'agit principalement de tâches administratives et de contrôles.
- La saisie et l'analyse de données économiques et statistiques pour les organisations et les entreprises de l'agriculture et de l'économie laitière.
- L'offre de services fiduciaires pour les organisations et les entreprises de l'agriculture et de l'économie laitière.

c) Associés

Aargauer Milchverband Helgenfeld 5034 Suhr	Organisation fromagère suisse (OFS) Brunnmattstrasse 21 3007 Berne	Orlait – Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise Case postale 1052 Le Mont-sur-Lausanne
OS BEURRE S.à r.l. Brunnmattstrasse 21 3007 Berne	Laiteries Réunies – Genève Case postale 1211 Genève 26	Fédération des Producteurs Suisse de Lait PSL Weststrasse 10 3000 Berne 6
Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL) Brunnmattstrasse 21 3007 Berne	LATI – Federazione Ticinese Produttori di Latte Via Gorelle 6592 San Antonino	Thurgauer Milchproduzenten Industriestrasse 9 8570 Weinfelden
Fédération Laitière Valaisanne Rue de l'Île Falcon 5 3960 Sierre	LOBAG Forelstrasse 1 3072 Ostermundigen 1	Association de l'industrie laitière suisse (AILS) Thunstrasse 82 3000 Berne 16
Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie Rue Albert Rieter 9 1630 Bulle	Milchverband St. Gallen – Appenzell Mattenweg 11 9230 Flawil	Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP Habsburgerstrasse 12 6002 Luzern
Fédération Laitière Neuchâteloise Case postale 2053 Cernier	Milchverband Winterthur Archstrasse 2 8401 Winterthur	
FROMARTE Schwarztorstrasse 26 3007 Berne	MIBA Fédération laitière du Nord-Ouest de la Suisse Zeughausstrasse 31 4002 Bâle	

b) Commission de spécialistes

La commission de spécialistes «exploitation TSM» est l'organe de coordination et d'information entre la direction et l'assemblée des associés. Responsable de la coordination et de la communication au sein de la fiduciaire TSM, elle est composée des membres suivants:

- Hansueli Raggenbass, président
- Niklaus Brügger, vice-président
- Clément Moret, vice-président
- Andres Alchenberger, LOBAG
- Samuel Lüthi, Fédération des PSL
- Anton Schmutz, FROMARTE
- Hans Schüpbach, secrétariat

Les activités de TSM

a) Aides et suppléments dans le secteur laitier

Nous assumons en particulier des tâches dans le domaine de l'application du droit agricole sur mandat de l'OFAG: traitement des demandes relatives au Fonds de soutien des prix et dépouillement de données statistiques.

Les ordonnances actuelles définissent en particulier les mesures suivantes:

- Supplément pour le lait transformé en fromage (fromages divers)
- Supplément de non-ensilage (fromages divers)
- Aides dans le pays pour le fromage (fromages divers)
- Aides à l'exportation (fromages divers et autres produits)
- Beurre (variétés diverses)
- Graisse lactique dans les glaces comestibles (crème, lait, yogourt, év. autres produits)
- Lait écrémé et poudre de lait écrémé dans les succédanés du lait
- Aide pour l'affouragement du lait écrémé à l'état frais
- Aide pour le lait écrémé transformé en caséine, en caséine acide, en caséinate, en Promilk et en Miprotine
- Aide pour la poudre de lait entier
- Recensement du volume ne bénéficiant pas du soutien (pour usage statistique)

Sur la base des calculs de TSM, les montants suivants ont été versés par l'OFAG :

	2001	2002
Supplément sur le lait transformé en fromage	331'835'957.–	318'644'295.–
Supplément de non-ensilage	48'713'852.–	44'808'180.–
Aides dans le pays pour le beurre	104'277'846.–	92'936'176.–
Aides dans le pays pour le lait écrémé et la poudre de lait écrémé	59'106'422.–	59'235'683.–
Aides dans le pays pour le fromage	10'755'315.–	1'404'784.–
Aides à l'exportation pour le fromage	94'833'531.–	45'264'649.–
Aides à l'exportation pour d'autres produits laitiers	9'927'077.–	31'356'231.–
Total CHF	659'450'000.–	593'649'998.–

Source: Comptes de la Confédération 2001/2002

b) Autres activités

Travail sur mandat d'organisations sectorielles et d'interprofessions

Nos chiffres concernant la production et la transformation sont également mis à disposition des organisations sectorielles, des interprofessions, des instances chargées de l'approvisionnement économique du pays et d'autres milieux intéressés, contre rémunération. TSM se conforme à ce propos aux dispositions de la loi sur la protection des données qui prévoit notamment que la transmission de données personnelles à des tiers n'est possible qu'avec l'accord de la personne concernée, et pour autant que le bénéficiaire ne les utilise que dans le but annoncé.

Collaboration avec les fédérations laitières et autres milieux concernés

Sur mandat des services administratifs du contingentement laitier, TSM collecte chez chaque producteur les données nécessaires au décompte individuel des contingents. Ces données, qui sont en partie saisies sur support électronique, sont transmises aux fédérations laitières pour le recensement du contingent par exploitation.

Statistiques

Depuis le mois de janvier 2001, les données saisies par TSM sont analysées et publiées sous forme de statistique mensuelle. Une statistique annuelle avec les chiffres des années 2000 à 2002 a été publiée pour la première fois en décembre 2002. Pour répondre à la demande de nos clients, nous effectuons également, sous forme de tableaux et de graphiques, des analyses individuelles relatives à la production, à la mise en valeur et au développement.

Fiduciaire et conseil

Nous n'avons cessé d'élargir notre gamme de services fiduciaires et de conseil. Nous effectuons actuellement la comptabilité de petites entreprises de l'économie laitière et de l'agriculture, nous nous chargeons des questions fiscales et proposons aux agriculteurs des conseils lors d'un changement au niveau de leur exploitation ou pour les problèmes d'ordre juridique.

Statistiques

a) Statistique mensuelle

Publiée depuis janvier 2001, la «Statistique mensuelle du marché laitier» se base sur les données collectées par TSM auprès des transformateurs de lait dans les domaines de la production, de la transformation et des produits laitiers (source: www.milchstatistik.ch). La statistique mensuelle complète paraît vers le 20 du deuxième mois suivant le mois concerné. Elle peut être téléchargée de notre site Internet www.tsm-gmbh.ch et utilisée comme fichier MS-Excel.

b) Statistique annuelle du marché du lait

Un autre service dans le domaine de la statistique est la publication, pour la première fois en décembre 2002, d'une statistique annuelle du marché du lait en annexe de la

statistique mensuelle. Les données relevées à partir de 2000 sous forme de tableau donnent un aperçu:

- du volume de lait transformé par équivalents-lait
- de la production de fromage par variété/catégorie de fromage
- de la production de lait de consommation par teneur en matière grasse et par mode de traitement
- de la production de beurre ainsi que des ventes des diverses variétés de beurre
- de la production de crème de consommation
- de la production de spécialités laitières

Dans ce document figurent en outre les quantités de fromage exporté et importé, par produit/groupe de produits, et les tableaux sont accompagnés d'un diagramme de ligne (étude comparative à long terme à partir de 1981).

c) Exportations/importations de fromages: service d'information par e-mail

Pour satisfaire aussi rapidement que possible les besoins en données statistiques, les chiffres relatifs à l'importation et à l'exportation de fromages sont transmis par courrier électronique aux milieux intéressés de l'économie laitière. Ces données, provenant de la Direction des douanes, sont mises en forme par TSM et disponibles à partir du 5 du second mois suivant le mois concerné.

d) Site internet

Les tableaux et graphiques préparés par TSM dans le cadre de la statistique mensuelle sont publiés presque intégralement sur le site (www.tsm-gmbh.ch). Des données supplémentaires sont fournies par les pages du site www.milchstatistik.ch.

e) Statistique laitière de la Suisse, collaboration

La brochure «Statistique laitière suisse» est publiée par le secrétariat de l'Union Suisse des Paysans, à Brougg, en collaboration avec la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) et TSM. Une partie des données de cet ouvrage de près de 70 pages est préparée par TSM. La brochure peut être également obtenue sous forme de CD-ROM auprès de TSM.

Mise en valeur du lait en équivalents-lait

Mise en valeur:	2000	2001	2002
	tonnes	tonnes	tonnes
Fromage	1.410.155	1.419.460	1.297.855
Séré*	17.403	20.789	19.906
lait de consommation	462.411	460.522	455.880
Crème de consommation	252.166	259.329	263.096
Yogourt*	32.731	76.269	101.010
Autres produits frais (y compris glaces comestibles)*	148.842	87.758	66.379
Conserves de lait	327.713	316.662	350.362
Beurre	458.599	465.147	506.466
Autres mises en valeur	87.036	128.126	152.218
Total	3.197.056	3.234.062	3.213.172

*En 2000, le séré et le yogourt étaient encore inclus dans les produits laitiers frais.

Exportations par pays

janvier à décembre 2002

Fiduciaire et conseil

Ce qui a commencé par la comptabilité d'une société de laiterie...

Nous sommes quotidiennement en contact avec l'agriculture et l'économie laitière. Cette proximité nous permet de répondre aux besoins de la clientèle. Nous observons depuis un certain temps que la gestion d'une (petite) entreprise devient une tâche de plus en plus exigeante, sur le plan administratif également. De nombreux interlocuteurs se sont montrés intéressés par nos prestations, raison pour laquelle nous n'avons cessé d'étendre notre gamme de services fiduciaires et de conseil.

... est devenu une large gamme de prestations de services à l'usage des PME

Nous effectuons actuellement la comptabilité de petites entreprises de l'économie laitière et de l'agriculture, nous nous chargeons des questions fiscales et proposons aux agriculteurs des conseils lors de changements au niveau de leur exploitation. Riches de notre expérience diversifiée issue de nos activités traditionnelles, nous connaissons parfaitement les problèmes de nos clients, que ce soit des agriculteurs, des fromageries ou des sociétés de fromagerie. Naturellement, nos services s'adressent également aux secteurs externes à l'agriculture et à l'économie laitière.

Notre devise: précision • compétence • fiabilité

Pour nous, une exécution simple et fiable des mandats est capitale. Grâce à des structures légères, nous sommes à même de proposer des solutions concurrentielles même au niveau du prix, ce qui nous permet de tenir compte de l'augmentation des coûts de nos clients.

Notre équipe qualifiée bénéficie d'une formation continue qui ne se limite pas à son domaine de spécialisation. Nous travaillons main dans la main avec des entreprises partenaires du secteur fiduciaire.

Ne pas avancer, c'est se condamner à reculer (Matthias Claudius)

Pour l'année 2003, nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs. Nous poursuivrons le travail commencé l'année écoulée et porterons donc toute notre attention au suivi de nos mandats actuels. Plusieurs projets de marketing visant à promouvoir nos services sont en cours pour le recrutement de mandats potentiels. Puisseons-nous récolter à moyen terme les fruits de ces efforts!



Conseil juridique

Notre but est de fournir aux clients une assistance juridique simple, avantageuse, compétente et sûre (par exemple en matière de droit agricole, de droit des contrats ou de droit administratif). TSM dispose non seulement de collaborateurs qualifiés, mais aussi d'un réseau de sociétés partenaires dans le domaine du droit. Elle est en outre, solidement ancrée dans l'économie laitière suisse et travaille main dans la main avec les autres organisations de l'agriculture, sans pour autant renoncer à son indépendance et à sa neutralité.

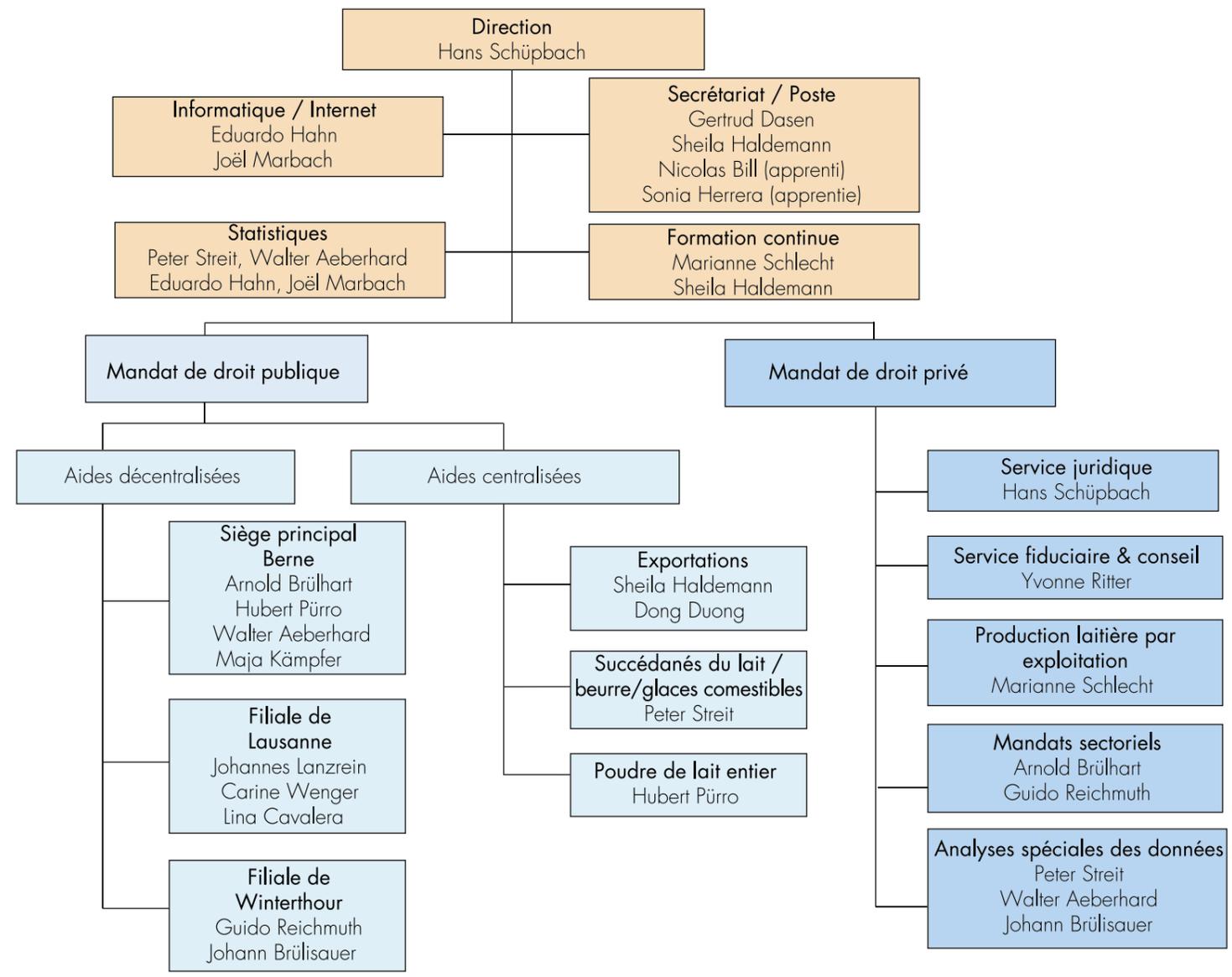
Comment procéder:

Le client prend contact par téléphone ou par écrit avec TSM (tél. 031 359 59 51 ou tsm@tsm-gmbh.ch). Celle-ci établit ensuite un devis pour les frais de traitement du dossier concret. Si le client veut faire appel aux services d'un avocat ou d'un notaire externe, TSM l'aide dans sa recherche.



Organigramme

Etat: décembre 2002



Réflexions de Monsieur le Conseiller fédéral Joseph Deiss, à propos de l'économie agricole et du secteur laitier



L'agriculture se trouve aujourd'hui sur la voie de la durabilité. Les réformes en cours lui permettent de s'adapter aux nouvelles conditions-cadre et de relever les défis à venir, tout en remplissant les tâches constitutionnelles qui lui incombent. Dans un pays comme la Suisse, au niveau de vie élevé, l'agriculture est un secteur sensible; sa réforme doit donc être accompagnée d'une manière adéquate, et cela non seulement quand la situation économique générale est difficile. Même accompagnée, la réalisation des multiples objectifs de l'agriculture demeure toutefois un défi permanent. Je suis prêt à m'engager afin que celui-ci puisse être relevé avec toute la maîtrise nécessaire.

La politique agricole est pour moi un domaine stimulant à plus d'un titre. Je suis partisan d'une économie de marché sociale, c'est-à-dire d'une économie qui réunit le souci de la liberté et de la responsabilité d'une part et celui d'un développement durable et acceptable sur le plan social de l'autre. C'est pourquoi je salue le changement de paradigme initié il y a plus de dix ans dans la politique agricole suisse, qui parvient à présent à concilier les impératifs «davantage de marché» et «davantage d'écologie», sans pour autant négliger les aspects sociaux.

La nouvelle étape de la réforme agricole en cours (Politique agricole 2007) renouvelle le contrat de confiance entre le peuple suisse et l'agriculture. Celui-ci se traduit par des moyens financiers considérables mis à la disposition notamment des paiements directs, des améliorations structurelles et des mesures d'accompagnement pour une nouvelle période de quatre ans.

Evolution des structures

L'évolution structurelle suscite un débat très émotionnel où se manifestent des conceptions très diverses. Les discussions touchant à la politique agricole portent le plus souvent sur l'agrandissement des exploitations et la diminution de leur nombre. Or, une approche unilatérale des choses ne saurait rendre compte des multiples facettes de l'évolution structurelle. La politique agricole vise précisément la coexistence de divers modes d'exploitation qui jouent notamment un rôle capital en ce qui concerne l'occupation décentralisée du territoire.

En tout état de cause, on peut constater que l'évolution des structures dans le secteur agricole, de même que dans ceux situés en amont et en aval, a abouti à des unités compétitives au cours des dernières années. Les conditions-cadre politiques et le progrès technique actuel laissent présager à l'avenir aussi un ajustement structurel de l'ordre de 2 à 3 pour cent, un rythme plus soutenu s'imposant dans l'économie laitière. Les conditions-cadre permettent cependant un déroulement et un rythme socialement supportables. Je suis convaincu qu'une agriculture multifonctionnelle, écologique et respectueuse des animaux constituée d'exploitations familiales subsistera à l'avenir dans notre pays. Nos spécialités fromagères, quant à elles, seront encore fabriquées dans des fromageries artisanales novatrices.

Région de montagne

Force est de constater qu'une meilleure adaptation aux exigences du marché est un défi de taille pour l'agriculture en zone de montagne et des collines. C'est pourquoi la Politique agricole 2007 comporte des améliorations essentielles en faveur de ces régions. Il est prévu d'étendre d'une manière ciblée le domaine pouvant bénéficier des mesures d'amélioration structurelle, afin de réduire les coûts structurels et de renforcer le potentiel de la valeur ajoutée dans ces

contrées. Grâce à ces mesures, la région de montagne gardera toutes ses chances dans le domaine de la production laitière. La répartition des tâches entre plaine et montagne s'accroîtra cependant à nouveau.

Contingentement laitier

La Politique agricole 2007 représente aussi une nouvelle étape de la réorganisation des marchés du lait et de la viande. Les bouleversements survenus en 2002 parmi les acteurs du marché laitier mettent en évidence la nécessité de nouvelles adaptations. Les nouveaux défis se dessinent clairement à l'horizon.

Les réformes amorcées dans le cadre de la Politique agricole 2002 ont pour objectif de rendre l'économie laitière suisse plus compétitive et de renforcer sa position sur le marché. La suppression du contingentement laitier, décidée par le Parlement, ne se borne pas à créer la liberté d'action indispensable : elle est un signe clair et fiable adressé aux producteurs, leur permettant de prendre les décisions concernant les nouveaux investissements ou une réorientation de l'exploitation avec toute la prudence qui s'impose. Les exploitations qui opteront pour le maintien de leur production auront en outre la possibilité d'utiliser pleinement leurs capacités. C'est seulement ainsi que les producteurs laitiers pourront espérer un revenu équitable. Après suppression du contingentement, ils devront instaurer une gestion des quantités fondée sur le droit privé. Producteurs et utilisateurs devront impérativement se mettre d'accord non seulement sur les prix mais aussi sur les quantités à produire. La production laitière se concentrera dans des exploitations spécialisées qui procèdent à des investissements rationnels et sont capables d'utiliser leur main-d'œuvre à bon escient. Cela permettra de réduire les coûts et, en dépit de la baisse du prix du lait, de préserver dans les exploitations laitières un revenu équitable par rapport à celui des autres branches de production. Même si la situation du marché est pour l'instant tendue, le secteur laitier possède toujours un potentiel de croissance considérable à l'échelle mondiale. La demande de spécialités fromagères et d'autres produits laitiers transformés augmente avec la progression du pouvoir d'achat. Débarrassée du contingentement, notre économie laitière peut mieux participer à cette évolution, mettant ainsi mieux à profit les chances qui lui sont offertes.

Commerce extérieur

L'Accord agricole bilatéral avec l'Union européenne entré en vigueur le 1er juin 2002 ouvre de nouveaux débouchés aux exportations de produits suisses. Les machines, montres et médicaments suisses se vendent toujours bien chez nos voisins européens. Un effort ciblé devrait également permettre d'augmenter les parts de marché de nos fromages et de nos spécialités laitières. L'Accord bilatéral apporte aux entrepreneurs une liberté de mouvement optimale dans l'arène internationale. Il renforcera néanmoins aussi la concurrence sur le marché intérieur, notamment pour ce qui est des produits laitiers. Un nouvel assouplissement et des incitations en faveur des acteurs novateurs capables de se positionner face à la concurrence sont nécessaires afin que l'économie laitière puisse s'affirmer sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Hormis l'ouverture réciproque des marchés entre la Suisse et l'UE, c'est notamment le nouveau cycle de négociations au sein de l'OMC qui exercera une influence durable sur l'évolution de notre agriculture et de notre économie laitière. Les subventions à l'exportation posent un problème réel aux pays en développement. En outre, le soutien interne de l'agriculture dans les pays industriels est toujours plus souvent perçu comme un facteur de distorsion des marchés. Conscient des concessions que la Suisse devra immanquablement faire au vu de son soutien interne très élevé, je m'engage, dans les négociations de l'OMC, pour un échelonnement raisonnable dans le temps et pour une solution globale, intégrant les préoccupations d'une agriculture multifonctionnelle.

Sur le terrain: Bienvenue au Liechtenstein

État des lieux

En chantier depuis trois ans, la convention liant la Principauté du Liechtenstein au régime de marché helvétique et à notre système de soutien des prix de l'agriculture a pu être mise sous toit en 2002. Les négociations ont débouché sur ce qu'on appelle un échange de notes qui a été approuvé par le gouvernement Suisse et le parlement du Liechtenstein. Il manque encore l'approbation du parlement fédéral. La réglementation est toutefois appliquée depuis février 2003.



La château de Vaduz

Comment en est-on arrivé là ?

Le traité douanier

Depuis 1923, la Suisse et la Principauté du Liechtenstein forment une union douanière. Le traité douanier a pour effet que dans cet espace économique commun (RS 0.631.112.514), une grande partie de la législation agricole suisse est également valable pour le Liechtenstein. Mais la Principauté a toujours disposé en plus de ses propres instruments et elle a gardé une partie de sa législation agricole. Exemple: paiements directs; promotion de l'agriculture de montagne, des prestations écologiques et de la détention respectueuse de l'animal, de l'économie alpestre et des investissements dans les constructions agricoles; restriction de la production laitière (contingement de la production de lait commercialisé depuis 1988, selon le principe de l'adaptation de la production à la consommation indigène).

L'al. 2 de l'art 4 du traité en question s'opposait jusqu' alors à une participation du Liechtenstein aux mesures du soutien du marché et des prix selon le système helvétique. Autrement dit, toutes les dispositions inscrites dans la législation fédérale justifiant une obligation de contribuer pour la Confédération ne sont pas applicables au Liechtenstein. Cette situation a suscité dans le passé des incertitudes quant aux dispositions détaillées de la législation agricole suisse applicables au Liechtenstein, et quant à l'autonomie du Liechtenstein pour ce qui est des mesures relevant de sa propre politique.

Effets de la nouvelle loi sur l'agriculture et de la PA 2002

L'agriculture était jusqu'alors soutenue par diverses mesures dans les deux pays. La nouvelle loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 (RS 910.1) et les dispositions qui en découlent réglant les exportations, ainsi que la PA 2002, ont rendu les mesures de la politique agricole plus claires et plus efficaces, permettant ainsi de développer l'espace économique commun avec le Liechtenstein.

Déroulement des négociations

Les entretiens exploratoires avec le Liechtenstein ont débuté au début de 1999, avec pour but de faire participer financièrement le Liechtenstein à des mesures de la politique agricole suisse, et d'éliminer dans le Liechtenstein les doublons en matière de soutien du marché. Les négociations ouvertes en janvier 2000 sous la régie de l'OFAG et avec le soutien de la direction du Droit humanitaire ont débouché à la fin 2002 sur un «échange de notes». Les deux pays y règlent l'adhésion du Liechtenstein aux mesures de la politique agricole suisse – notamment sa participation aux mesures de soutien du marché et des prix, d'une part, et sa participation financière, de l'autre.

Cet échange de notes entrera en vigueur dès que la Suisse et le Liechtenstein auront annoncé la conclusion des procédures internes nécessaires. En attendant, les deux pays sont convenus de l'appliquer à titre provisoire à partir du 1er février 2003.

Qu'est-ce que cela change pour TSM ?

Les entreprises de mise en valeur du lait du Liechtenstein sont soumises au régime laitier suisse et touchent de ce fait les mêmes suppléments et les mêmes aides (les deux pays sont traités sur pied d'égalité). Par conséquent, TSM recensera et traitera dès le 1er février 2003 l'intégralité des chiffres de tous les transformateurs de lait. L'incorporation des données liechtensteinoises dans la statistique laitière suisse est en cours de préparation.

Liechtenstein: carte d'identité

Capitale:	Vaduz
Communes:	11
Habitants:	33 000 environ
Part d'étrangers:	34 % env. (CH, A, D)
Surface:	160 km ²
Point le plus haut:	2599 m (Grauspitz)
Point le moins bas:	430 m

Agriculture

Surface agricole utile:	3600 ha d'herbages (dont 1000 ha d'alpages)
Exploitations de production laitière:	91
Nombre de vaches:	2705
Production laitière:	13,6 mio kg

Transformation

Centrale laitière (Milchhof):	1
Vendeurs sans intermédiaire:	7
Centres collecteurs:	7
Alpages:	6

La fédération laitière du Liechtenstein en bref

La fédération laitière du Liechtenstein chapeaute les 11 sociétés de laiterie liechtensteinoises. Le président de chaque société de laiterie affiliée dispose d'un siège dans le comité de la fédération. Alors qu'autrefois, les sociétés de fromagerie transformaient elles-mêmes le lait, les changements des habitudes de consommation ont obligé les producteurs à revoir le système, ce qui a abouti à un projet de création d'une unité de transformation commune, le Milchhof Liechtenstein.

Le Milchhof

Le Milchhof Liechtenstein est entré en fonction en 1974. Il prend en charge le lait de toutes les sociétés de laiterie liechtensteinoises, qui livrent le lait chaque jour dans l'un des centres collecteurs ou directement au Milchhof. Une partie du lait conventionnel est directement collecté à la ferme, la part étant plus importante si c'est du lait bio. Le lait bio constitue le 14% de la production.

Les produits sont vendus sous la marque « Ländle-Milch », et les emballages portent les couleurs de l'emblème national. Seul du lait liechtensteinois entre dans la composition des produits « Ländle-Milch ». Les caractéristiques de ce système sont les trajets courts du lait du producteur à l'entreprise de transformation, la transformation immédiate ainsi que les méthodes douces utilisées au Milchhof.

Le Milchhof ne produit que des produits laitiers frais. Sa production propre englobe le lait pasteurisé et le lait drink, le yogourt au lait entier et au lait écrémé, ainsi que la crème de différents taux de matière grasse et dans diverses variantes de préparation. L'assortiment est complété dans le secteur conventionnel par une crème fraîche exempte d'additifs et d'un yogourt pour la pause, un produit de composition idéale: le yogourt Ländle, contenant des cultures probiotiques, du glucose et des pétales de germes de blé. Depuis 1993, le Milchhof produit également du lait et des produits laitiers bio selon les normes de Bio-Suisse.

Les produits sont vendus au commerce de détail, aux restaurants et à l'industrie alimentaire du Liechtenstein et de la vallée du Rhin, ainsi qu'à diverses organisations de distributeurs. Une partie du lait est livrée à des entreprises de transformation du lait en Suisse, en échange de produits laitiers et de fromage que le Milchhof ne produit pas.

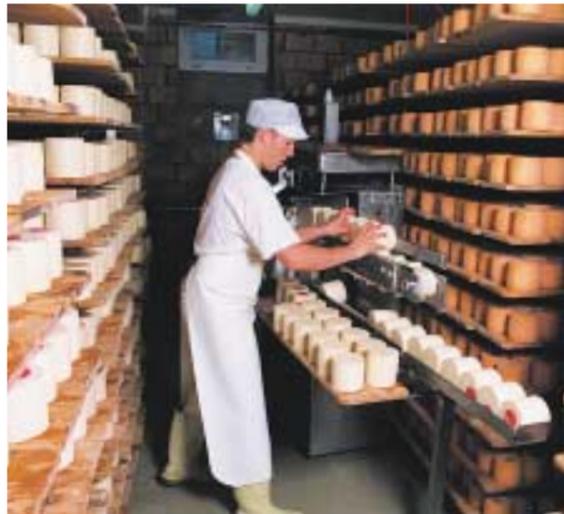
Tête de Moine, Fromage de Bellelay et la Fondation de Bellelay

Produit du terroir

La Tête de Moine: une spécialité fromagère de montagne qui est, au même titre que son illustre cousin le cheval des Franches-Montagnes, un produit à l'image de sa région. Connue bien au-delà de nos frontières, elle est plus qu'un simple fromage. C'est un produit presque millénaire qui tire toute sa force, son authenticité et ses qualités de la région des Franches-Montagnes. Elle est la véritable ambassadrice de ce pays merveilleux et rend, par ses arômes et sa richesse, le meilleur de son terroir et du savoir-faire de ses habitants.

La région et l'origine de la Tête de Moine, Fromage de Bellelay

En 1192 déjà, le fromage produit à l'Abbaye de Bellelay servait de loyer annuel du fief de l'Etoile. Au fil du temps et des siècles, des fromageries extérieures à l'abbaye commencèrent à produire également ce fromage d'exception. La région d'origine est la zone de montagne des districts de Courtelary, des Franches-Montagnes, de Moutier et de Porrentruy. Elle est située en majeure partie entre 700 et



En 2002, ce sont environ 250 producteurs, organisés en 19 coopératives qui ont livré quelque 16 000 tonnes de lait de non-ensilage à 9 fromageries. La production totale de Tête de Moine s'est élevée à 1460 tonnes, dont près de la moitié a été exportée. Ces chiffres prouvent la célébrité de ce fromage.

1100 m d'altitude. La situation géographique et le climat de la région d'origine de la Tête de Moine, Fromage de Bellelay, imposent par nature une production herbagère et le pâturage.

Fabrication et Appellation d'Origine Contrôlée

La Tête de Moine, Fromage de Bellelay est depuis le mois de mai 2001 au bénéfice de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) tant convoitée. Cette reconnaissance devrait, à long terme, permettre de protéger cette spécialité unique en son genre. L'Interprofession de la Tête de Moine a été créée en 1997 afin d'éviter la fabrication de contrefaçons ou de copies industrielles. Elle est composée de représentants des producteurs de lait, des transformateurs et des affineurs. À noter que c'est l'interprofession qui a largement contribué à l'enregistrement de la Tête de Moine, Fromage de Bellelay en tant qu'AOC.

Conformément au cahier des charges de l'AOC, ce fromage de haute qualité est fabriqué à partir de lait cru de montagne, frais du jour, dans neuf petites fromageries artisanales villageoises. Toutes ces dernières sont d'ailleurs certifiées ISO. Les jeunes meules sont affinées au moins trois mois dans leur région d'origine (la zone d'appellation contrôlée) sur des planchettes en épicea, dans une cave humide. Les producteurs de lait, fromagers et affineurs travaillent avec des moyens modernes, mais selon des méthodes traditionnelles. Chaque étape de la fabrication exige tout le savoir-faire des spécialistes du Jura suisse.

Fondation de Bellelay – Patrimoine Culturel

La légende attribue les origines de l'Abbaye de Bellelay au premier prévôt du chapitre de Moutier-Grandval : en 1136, celui-ci se serait égaré dans cette région en chassant « une belle laie » et aurait fait vœu d'y construire une chapelle et un couvent. Sur le plan étymologique, le nom de Bellelay pourrait être dérivé de Bella Lagia (belle forêt).

L'édification du cloître se situe vers 1140, probablement à l'instigation du prince-évêque de Bâle. Quarante-deux abbés s'y succéderont jusqu'au départ des moines en février 1798 (frappés d'anathème après la révolution française). Les moines de l'Abbaye de Bellelay étaient déjà mentionnés dans les chroniques en relation avec le fromage avant

même la naissance de la Confédération (1291). La toute première mention du nom «Tête de moine de Bellelay» date de 1790.

Aujourd'hui, la ferme historique de Bellelay abrite une fromagerie de démonstration, un centre équestre pour la race des Franches-Montagnes ainsi qu'un musée, accessible par un sentier touristique naturel où l'on peut découvrir la richesse des paysages, de la faune et de la flore. Le domaine de Bellelay fait d'ailleurs partie des grands sites protégés à la fois par la Confédération et le Canton de Berne.

Fromagerie de démonstration à Bellelay

La fromagerie à l'ancienne (aujourd'hui une fromagerie de démonstration) a vu naître la Tête de Moine il y a près de 800 ans. Elle est située dans la salle voûtée de l'ancienne ferme de Bellelay, un lieu d'une valeur historique inestimable. Dans le musée, on peut découvrir les ustensiles et les outils de travail utilisés par le passé pour la fabrication de la Tête de Moine.



La Tête de Moine est fabriquée à partir de lait cru non traité. Pour qu'elle puisse développer pleinement son arôme caractéristique, on la racle en rosettes, à l'aide de la girolle spécialement conçue à cet effet. Avec sa pâte fine et fondante, cette délicieuse spécialité est très appréciée des amateurs et gourmets, à l'apéritif ou comme dessert.

Thérapie avec le cheval à la Fondation de Bellelay

La Fondation offre également des structures professionnelles pour les personnes handicapées. L'institution propose ainsi quatre chevaux parfaitement formés pour les thérapies équestres, la réadaptation par l'équitation, l'hippothérapie ainsi que la pédagogie.

À Bellelay, la réadaptation par l'équitation est pratiquée sous forme de stages de durée variable, selon les problèmes des patients. Elle s'adresse à la clientèle d'institutions de pédagogie curative, aux enfants et aux adultes souffrant de divers troubles physiques, psychiques et mentaux.

Le cheval des Franches-Montagnes, dont l'histoire est étroitement liée au domaine agricole de Bellelay, représente l'un des piliers de l'institution. Ses origines ne peuvent être établies avec certitude, mais des textes sur le développement de l'élevage chevalin dans le Jura évoquent l'hypothèse que les moines du monastère auraient reçu des étalons andalous ainsi que des chevaux berbères et arabes. De bonnes relations entre les moines de Bellelay et le couvent d'Einsiedeln – qui a toujours possédé un élevage chevalin renommé – pourraient également expliquer la présence de chevaux à Bellelay. La Fondation s'est toujours engagée pour la commercialisation, la formation et la promotion de l'unique race indigène de notre pays. Ce centre équestre devrait largement contribuer à la préservation du cheval franc-montagnard.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites suivants: www.tetedemoine.ch et www.bellelay.ch

Marché suisse et marché international du lait

En été 2001, TSM a lancé un projet intitulé « observation du marché ». Depuis le premier trimestre 2002, elle publie la version retravaillée du rapport correspondant sous le titre de « Marché suisse et marché international du lait » en collaboration avec Conceptolactis, l'OSB, l'OFS et la FPSL. Cette publication est censée donner un aperçu des tendances du marché du lait en Suisse et à l'étranger dans les domaines suivants: production laitière, transformation du lait, production, exportations et importations de fromage, production de lait de consommation, production et ventes de beurre, prix du lait à la production et à la consommation etc. Les données sont présentées sous forme de tableau par trimestre, en continu sur 6 mois et sur 12 mois, afin de répondre aux exigences et à la demande spécifique des clients. Pour assurer une mise à jour aussi récente que possible des statistiques, des commentaires et des actualités, le présent rapport est divisé en trois parties : « Suisse », « étranger » et « actualités ».

Suisse

La partie « Suisse » du « Marché suisse et marché international du lait » paraît au plus tard deux mois après la fin du trimestre. Elle comporte des statistiques issues de l'observation du marché relatives à l'économie laitière suisse et remontant jusqu'à l'an 2000, pour permettre une comparaison directe avec les années précédentes. Tous les graphiques et tableaux sont assortis d'un commentaire qui explique les fluctuations et les variations par rapport aux années précédentes, et qui analyse les tendances à la baisse et à la hausse.

Production laitière en Suisse par trimestre, sur 6 mois, sur 12 mois

Période	2000	2001	2002	Variation	
	t	t	t	01/02	00/02
oct. à déc. (trimestre)	810'770	777'879	755'215	-2.91%	-6.85%
juill à déc. (semestre)	1'564'054	1'554'418	1'532'398	-1.42%	-2.02%
juill à déc. (semestre)	3'197'053	3'234'060	3'213'173	-0.65%	0.50%

Étranger

La deuxième partie, consacrée à l'étranger, paraît seulement un mois après la partie « Suisse », soit environ trois mois après la fin du trimestre en cours, car une partie des chiffres concernant l'étranger nous arrivent très tardivement. Ce rapport comporte des graphiques et des tableaux renseignant sur les livraisons de lait en provenance des pays de l'UE et des pays tiers, sur les produits laitiers élaborés dans l'UE, sur les prix du lait en Allemagne, sur la production fromagère dans l'UE, sur les prix de certaines variétés de fromage, sur le beurre et les conserves de lait, avec les commentaires correspondants.

Production de fromages dans les pays sélectionnés

Pays	janv. à nov. 2001	janv. à nov. 2002	Variation en %
	1000 t	1000 t	
Danemark	290.8	293.7	1.0
Allemagne	1632.2	1625.8	-0.4
France	1525.5	1537.6	0.8
Italie	1004.0	933.2	-7.1
Pay-Bas	587.1	577.0	-1.7
Grande-Bretagne	357.1	356.6	-0.1
Union Européenne	6072.5	6017.6	-0.9
Etats- Unis*	3687.4	3828.0	3.8
Suisse*	172.2	160.4	-6.9

* janv. à déc.

Actualités

La troisième partie – les rapports sur les marchés et les actualités à l'échelon mondial – est envoyée conjointement à la statistique mensuelle sur le marché laitier. Nos clients disposent ainsi chaque mois des informations les plus récentes sur la situation de l'économie laitière dans les pays de l'UE et dans le monde.

Conclusions et perspectives

2002 a été pour TSM l'année de la consolidation. Cependant, nous n'étions pas isolés sur notre île et nous avons, nous aussi, fortement senti passer la crise de l'économie laitière suisse, en particulier l'effondrement de Swiss Dairy Food. Le nombre des fromageries villageoises va diminuer sous l'effet de la restructuration imminente. En même temps, la vente directe gagnera du terrain. TSM suivra naturellement ces tendances et elle continuera de soutenir ses clients, ses mandants et ses partenaires en leur fournissant les informations dont ils ont besoin.

Nous remercions vivement notre aimable clientèle, nos mandants et nos partenaires pour leur collaboration imaginative et intéressante, et nous attendons avec impatience de pouvoir relever les défis et saisir les chances qui se présenteront à nous.

Les collaborateurs de TSM

Annexe: adresses de contact

Siège principal de Berne

Fiduciaire de l'économie laitière S. à r. l.
Weststrasse 10, case postale
3000 Berne ó
Tél.: 031 359 59 51
Fax: 031 359 59 61
E-Mail: tsm@tsm-gmbh.ch
Personnel: prénom.nom@tsm-gmbh.ch
Internet: www.tsm-gmbh.ch

Direction/Secrétariat

Schüpbach Hans 031 359 59 57
Ing. agr. ETS/lic. iur.
Dasen Gertrud 031 359 59 56
Employée de commerce
Haldemann Sheila 031 359 59 54
Employée de commerce
Bill Nicolas 031 359 59 69
Apprenti employé de commerce
Herrera Sonia 031 359 59 68
Apprentie employée de commerce

Filiale de Winterthour

Fiduciaire de l'économie laitière S. à r. l.
Archstrasse 6, case postale 401
8401 Winterthour
Tél.: 052 204 07 07/08
Fax: 052 204 07 09
E-Mail: prénom.nom@tsm-gmbh.ch

Filiale de Lausanne

Fiduciaire de l'économie laitière S.à r.l.
Chemin du Petit-Flon 21, case postale
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 644 22 81/82
Fax: 021 644 22 40
E-Mail: prénom.nom@tsm-gmbh.ch

Supplément et aides dans le domaine laitier

Aeberhard Walter 031 359 59 62
Maître fromager/empl. de commerce
Brülhart Arnold 031 359 59 63
Fromager/empl. de commerce
Pürro Hubert 031 359 59 66
Fromager/empl. de commerce

Secteur industriel, informatique,

Fiduciaire & conseil, mandats sectoriels

Hahn Eduardo 031 359 59 64
Employé de commerce
Marbach Joël 031 359 59 53
Informatique
Ritter Yvonne 031 359 59 60
Ing. agr. HES
Schlecht Marianne 031 359 59 58
Employée de commerce
Streit Peter 031 359 59 55
Employé de commerce

Suppléments et aides

Brülisauer Johann 052 204 07 08
Employé de commerce
Reichmuth Guido 052 204 07 07
Employé de commerce

Suppléments et aides

Cavalera Lina 021 644 22 82
Employée de commerce (français/italien)
Lanzrein Johannes 021 644 22 82
Employé de commerce (français/allemand)
Wenger Carine 021 644 22 81
Employée de commerce (français)